PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

AVIS DE MOTION

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 22 septembre 2025 à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, à 20 h 15 sous la présidence de Madame Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 558-2025 AUTORISANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION RÉSIDENTIELLE :

M. Pierre Grondin, conseiller au siège no 1, donne avis de motion et présente, lors de la même séance, l'adoption du projet de règlement numéro # 558-2025 intitulé « PROGRAMME DE REVITALISATION PARTICULIER POUR L'ANNÉE 2024 ».

Le présent règlement vise à permettre le dépôt de nouvelles demandes pour des projets de revitalisation résidentielle qui auraient été admissibles au programme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, mais pour lesquels aucune demande n'a été reçue avant cette date.

Le projet est déposé à la séance tenante et peut être consulter au bureau municipal, sur les heures d'ouvertures.

Copie certifiée conforme ce jeudi (16ème) jour d'octobre.

François Nadeau

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, aux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16e jour d'octobre 2025.

François Nadeau

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier